

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1ER SEPTEMBRE 2008

Présents : Mmes Bérengère BOCH – Cécile BURDIN - Marie-Laure FILLIOL - Virginie FILLIOL – Annick TOURT – Christelle ZAPILLON –
Mrs Yvan BOURGEOIS – Cédric GAGNIERE – Romain GRAVIER - Pierre GAGNIERE –
Jean-Pierre JORCIN – Sébastien PEANT – Gilbert PILLOUD - Gilbert SUIFFET –

Excusé : M. Yoann CHOISEAU

Secrétaire de séance : M. Gilbert SUIFFET

Approbation du compte rendu du 17 juillet 2008

Pas de remarques

Compte- rendu de délégations d'attributions

Le 29 juillet 2008 :

Décision de retenir la SORREBA Rhône Alpes à VENISSIEUX pour la réalisation des travaux de cuvelage et traitement des fissures au Musée de la Pyramide du Mont-Cenis pour un montant 14 841.60 € HT.

Le 31 juillet 2008 :

Décision de retenir la Société THERMI ALPES pour l'installation d'une chaudière à granulés pour le chauffage du cinéma pour un montant de 28 524 € HT soit 34 114.70 € TTC.

Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux consécutifs aux crues du 29 mai 2008

Premiers résultats de l'étude confiée au cabinet HYDRETTUDES suite aux crues du 29 mai dernier :

Le volume de matériaux transportés par le ruisseau de la Madeleine avait été estimé à quelques dizaines de milliers de mètres cubes .En réalité, 20 000 mètres cubes sont stockés à la carmagnole. Plus de 100 000 mètres cubes sont descendus par le ruisseau dont certains blocs d'une cinquantaine de tonnes .Le ruisseau qui en période printanière à un débit de 16 m³ seconde est arrivé à 50 m³ seconde le 29 mai .Les principaux travaux à effectuer sont : le passage du ruisseau de la Madeleine vers la Ramasse, les digues de l'arc et le ruisseau du Chardoux .Pour le chemin de la Ramasse , le pont de pierre ne sera pas remplacé car beaucoup trop onéreux et vu la déstabilisation du lit du torrent , d'autres crues sont possible dans les années à venir .Un passage à gué avec buses et radier, est préconisé.

Une consultation va être lancée pour un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux à réaliser qui feront l'objet d'un appel d'offres.

Avenant au marché de travaux de l'entrée du village

Les travaux de l'entrée du village sont terminés, restent les projecteurs à enterrer, de même que la ligne électrique.

Certains travaux prévus au marché du lot n° 1,VRD n'ont pas été réalisés (- 27 259.01 € HT).
Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du musée de la Pyramide du Mont-Cenis

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu en juin 2007 avec le Cabinet LOUIS & PÉRINO, Architectes, pour la rénovation du Musée de la Pyramide du Mont-Cenis. Le montant de l'estimation prévisionnelle provisoire des travaux s'élevait à 110 000 € HT.

Le Cabinet LOUIS & PÉRINO avait proposé un forfait prévisionnel de rémunération de 15 000 € HT.

A ce jour, l'enveloppe prévisionnelle a évolué compte tenu de l'intégration d'éléments non prévus dans le programme initial notamment la prise en compte du projet de muséographie, la mise en œuvre de faux plafonds dans les salles 3, 4 et accueil, la reprise des revêtements muraux, sols, et la reprise de l'ensemble de l'électricité du niveau musée.

L'estimation prévisionnelle définitive est arrêtée à la somme de 240 910 € HT.

Un avenant est proposé avec le Cabinet LOUIS & PÉRINO de façon à fixer le forfait définitif de rémunération pour la maîtrise d'œuvre. Celui-ci s'élève (mission de base + EXE) à 25 000 € HT (+ 10 000 €).

Convention avec le Conseil Général pour l'aménagement de l'entrée de village

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention avec le Département pour l'aménagement de l'entrée aval du village sur la RD 1006.

Cette convention est applicable pour des travaux réalisés sur route départementale sous maîtrise d'ouvrage communale en traverse d'agglomération. Elle a pour objet de définir les conditions dans lesquelles sont aménagés, entretenus et financés les équipements relatifs à l'aménagement de la RD 1006 à l'entrée aval du village.

La Commune est autorisée à aménager sur le domaine public départemental les équipements suivants : carrefour giratoire, aire de stationnement pour cars et navettes, réfection du réseau d'assainissement pluvial de la chaussée, mise en place de la signalisation réglementaire.

Le Département entretient la chaussée de la route départementale, la commune a en charge les revêtements particuliers (pavés...), le maintien de la visibilité par la taille des espaces verts, le fonctionnement de l'éclairage public...

Le Département apporte une participation financière de 70 931 € à la Commune.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Demande de subvention à la Région pour travaux en forêt communale

Une subvention est demandée à la région pour des travaux de nettoyage sélection et dépressage de semis naturels (couper les jeunes arbres qui sont trop serrés) en forêt communale. Une aide de 30% est prévue pour ce type de travail fait manuellement soit 1 780.17 € pour un montant de travaux de 5 933.91 € HT.

Terrains

Il est décidé de céder :

A Monsieur Mongreville zone de Lécheraine dans le prolongement de son entreprise, la parcelle C.1718 + pointe du triangle à extraire de la parcelle C.2037 afin d'être dans l'alignement, aux mêmes conditions que précédemment,

A l'entreprise Borot pour le stockage des fagots de dosses, à l'écart de la scierie en cas d'incendie, une parcelle de 15 m X 6 m à extraire de la parcelle C.2037, aux mêmes conditions que précédemment,

A Monsieur et Madame Emonet le lot n° 23 dans le lotissement de St Martin au prix de 82 euros le m²,

Demande de M Ravoire et M Choiseau d'achat de terrain limitrophe à leur propriété pour stockage de bois et jardin. Proposition à 41 euros le m² acceptée par un seul demandeur, remet en cause la destination de ces terrains.

ZAC du plan des champs – Enquête parcellaire complémentaire

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du dépôt aux hypothèques des ordonnances d'expropriation des parcelles concernées par le périmètre de la zone

d'urbanisation « Le Plan des Champs », quelques dossiers concernant des successions non réglées ou d'actes de propriété établis en cours de procédure n'ont pu être publiés. De ce fait les parcelles concernées par ces dossiers n'ont pu être inscrites à la cote de la commune.

Dans ces conditions, il propose au Conseil Municipal :

- de procéder à une vérification des publications auprès du Cadastre ou des Hypothèques,
- de régulariser les dossiers non publiés,
- de solliciter à cet effet, auprès du Sous-Préfet l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire pour obtenir un arrêté de cessibilité et une ordonnance d'expropriation complémentaires en vue du transfert de propriété à la cote de la commune.

Personnel

Le Conseil Municipal :

↳ décide de recruter les agents non titulaires suivants :

- Un adjoint administratif de 2^{ème} classe contractuel du 01/09/2008 au 28/06/2009
 - Fonctions : agent de bibliothèque (accueil, information du public, entretien et réassortiment des ouvrages),
 - Rémunération : IB 298 / IM 291,
 - Temps non complet : 17 h / semaine.
- Un adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel du 02/09/2008 au 02/07/2009
 - Fonctions : accompagnateur transport scolaire et agent d'entretien (ménage école),
 - Rémunération : IB 281 / IM 290,
 - Temps non complet : 65.95 h / mois.

↳ autorise le Maire à signer les contrats de travail de ces agents,

L'ATSEM effectuera le complément du ménage de l'école, ayant 3 heures libérées par semaine suite à l'aménagement de la semaine scolaire sur 4 jours.

Convention avec Savoie biblio pour la bibliothèque

Elle se substitue à celle précédemment signée.

Savoie Biblio vient en aide aux collectivités territoriales de moins 15 000 habitants sur les départements de Savoie et Haute-Savoie, pour créer et développer une bibliothèque.

La collectivité signataire s'engage à faire fonctionner sa bibliothèque dans les conditions fixées par la charte des services en vigueur de façon à permettre le libre accès aux documents par tous les publics.

En contrepartie, Savoie Biblio s'engage à fournir à la collectivité signataire les prestations correspondant au type de sa bibliothèque définies dans la charte des services en vigueur.

La Grande Odyssée

Le 13^{ème} BCA n'a pas confirmé sa participation car mobilisés en Afghanistan .L'absence de base polaire serait un manque pour cette grande manifestation hivernale en Haute Maurienne Toutefois la commune prévoit de mettre à disposition pour le logement et la logistique : l'ancienne douane, une partie des appartements de l'école , les locaux du quartier Napoléon (salle 3è âge), l'ancienne bibliothèque et les ateliers communaux. Le matériel des services techniques pourra être entreposé dans les locaux du Centre d'Exploitation Routier.

Questions diverses

- Les appartements de l'école sont libres et à rénover. Une aide peut être apportée par le Syndicat du Pays de Maurienne qui a mandaté le CAL PACT pour animer cette opération. Une visite est prévue le vendredi 12 septembre à 11 heures afin d'envisager la faisabilité de cette opération.
- Il manque de nombreuses places en garderies sur Val Cenis afin de répondre à la demande des vacanciers. Une réflexion doit être menée pour pouvoir offrir un service satisfaisant. Actuellement les chalets des P'tits Marrons sont exigus. Une solution provisoire avec des bungalows pourrait être envisagée, dans l'attente d'une restructuration en pied de pistes.
- Monsieur Daniel GARNIER de Destination Haute Maurienne a fait parvenir un courrier s'étonnant de la distribution de brochures Résid'Hôtel lors de la braderie organisée par l'Union Commerciale. Un courrier de réponse lui indiquant de se rapprocher de l'Union Commerciale sera rédigé dans ce sens.
- Le centre les Edelweiss déplore que le chemin du Pavon soit fermé à la circulation depuis 2000. Cela occasionne des désagréments pour le centre et le camping et incite la circulation des piétons à l'intérieur du centre. Une signalétique a été mise en place rue du Mont-Cenis et rue de la Bléyère pour les retours piétons vers le camping.
- Une réunion de travail du conseil municipal aura lieu le 9 septembre à 21 heures, le PNV présentera la démarche et son contexte dans le cadre de l'élaboration de la future charte du Parc.
- L'acquisition d'une balayeuse pour un montant de 30 000 € HT sera étudiée en fonction des possibilités budgétaires ainsi qu'avec la commune de Lanslevillard pour partager l'achat.
- Le jury régional a visité le village le 27 août en vue de l'attribution de la 2^{ème} fleur.
- Yannick Filliol est autorisé à utiliser un box de la fumière (anciennement Albert Gravier) afin d'entreposer momentanément du bois.
- Il serait souhaitable de ne plus autoriser de campement à Pré Novel.
- Les aménagements pour la création d'un arrêt de bus à Pré Novel ont été réalisés.
- Le nom de la station suite à la liaison est : VAL CENIS VANOISE.